

Décision

Générale

colonial

Décision n° 812 concernant les services d'Etat.

n° 812

Ministère

ACTES DU POUVOIR LOCAL

Date de publication

13 juillet 1961

Numéro JO

n° 7 du 31/07/1961

Date du numéro

31 juillet 1961

TEXTE INTÉGRAL

L'allocation forfaitaire mensuelle attribuée à M. Ahmed Saleh Farah, traducteur assermenté du Tribunal du Charia, est portée à 43.200 F.D. pour compter du 1er février 1961 ; cette allocation est exclusive de toutes indemnités ou prestations à quelque titre que ce soit.